



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2015

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ère} adjointe)	Henri VENTROUX (adjoint)
Jackie WITZ (Adjoint)	Anne-Marie CHOURAQUI	Yannick CAILLET
Laurent BESNARD	Liliane MARSAC	Valérie LE CORRE
Daphné PERROT	Gérard VINAY	

Excusés : François MINEAU Pouvoir donné à Moïse CARON
 Thierry HECTOR Pouvoir donné à Marie-Jos LIGIER
 Claudine LECLERE Pouvoir non pris en compte car non réceptionné en mairie à date

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h35. Elle a été levée à 22h15

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. **Délibérations**
- II. **Points divers**
- III. **Annexes**

Le CR du conseil municipal du 21 mai a été validé par l'ensemble des conseillers sans aucune remarque.

I. DELIBERATIONS

Lors de cette séance, ont été soumises par Monsieur le Maire au conseil municipal, les 2 délibérations suivantes :

1.1 PADD.

Sur demande de Monsieur le Maire, Marie-Jos LIGIER a exposé le PADD pour en soumettre les grandes orientations à délibérations du conseil municipal.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'une des pièces cadres du PLU. Il traite la commune dans sa globalité et requiert ainsi une approche globale et durable. A ce titre, il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.

Les orientations du PADD s'articulent autour de 4 grands axes :

i. Orientations générales des politiques d'aménagement et d'urbanisme

- a. Permettre la création d'une politique globale de développement sur le territoire en adaptant la politique de logements aux besoins réels du territoire. La commune mise sur 1% de croissance annuelle de la population sur les 10 prochaines années (environ +136 personnes sur 10 ans). Le souhait est également de favoriser le maintien des commerces, services et équipements déjà existants tout en cherchant à en implanter de nouveaux (exemple : aide à la personne, etc.)
- b. Développer une mixité résidentielle adaptée à la demande en logements. Encourager la production d'une offre de logements suffisante (~76 logements à horizon 2015) et diversifiée :
 - ✓ Logements en accession à hauteur de 65% du parc
 - ✓ Logements locatifs pour les 35% restants
- c. Encadrer le développement urbain en respectant les orientations du SCOT qui préconise les directions d'urbanisation (limiter les extensions urbaines linéaires sur les extrémités du bourg et adopter un principe d'extension limitée sur les hameaux). La problématique des risques naturels et climatiques sont également à prendre en compte (risque inondation, sols argileux, etc.)



ii. Orientations générales des politiques d'équipement et de paysage

- a. Conforter le rôle des équipements comme vecteur de dynamisme local. L'objectif suivi est donc de pérenniser les atouts du territoire en assurant le positionnement et le fonctionnement du pôle d'équipements publics et de services (école, restaurant scolaire, garderie...) et de protéger et valoriser les espaces récréatifs et publics.
- b. Assurer la qualité du cadre de vie et du paysage en maîtrisant le développement urbain et en intégrant au mieux les futurs quartiers et extensions urbaines. L'objectif est également de favoriser la protection du patrimoine (tombeau d'Aristide Briand, églises, lavoirs, colombier, château, etc.) et de promouvoir le développement des circulations douces (à vélo ou à pied) entre les zones bâties et vers les équipements structurants
- c. Anticiper le changement climatique par la mise en place des réseaux de communications numériques et une utilisation toujours plus importante des transports collectifs existants (notamment en demandant des points d'arrêts supplémentaires pour le transport à la demande).

iii. Orientations générales des politiques de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

- a. Préserver et créer des continuités écologiques par des trames vertes pour assurer la circulation des espèces animales. Il faut également penser les « hameaux boisés » comme des éléments appartenant à un ensemble écologique plus vaste en les protégeant (urbanisation de faible densité et maintien des boisements à hauteur de 50% mini pour garder une unicité et une cohérence d'ensemble). Il s'agit également d'affirmer la préservation et la fonctionnalité du site Natura 2000 et des espaces concernés par des inventaires scientifiques de type Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF).
- b. Protéger les boisements et le petit patrimoine naturel
- c. Préserver les espaces et les activités agricoles et fixer des limites claires à l'urbanisation.

iv. Objectifs fixés en matière de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- a. Avoir une cohérence globale dans l'aménagement en limitant l'étalement urbain, en fixant des limites à l'urbanisation dans les zones d'habitats isolés.
- b. Comblent les parties vides et organiser le développement à partir d'un principe de continuité urbaine et favoriser des formes urbaines économes en espace.

Un bilan de l'existant a été présenté :

Type	Surface	%	Nombre de logements	Densité
Espace urbanisé	12 803 m ²	23%	10	7,81 logts/ha
Espace agricole	6 694 m ²	12%	2	2,98 logts/ha
Espace naturel	35 489 m ²	65%	15	4,22 logts/ha
Total	54 986 m²	100%	27	4,91 logts/ha

Les 2 objectifs majeurs du PLU sont de passer à 15 logements par hectare (x3 par rapport à la densité enregistrée ces 10 dernières années) et d'inverser la tendance en faisant que deux tiers des réalisations aient lieu dans les parties actuellement urbanisées.



A l'issue de cette présentation il a été reprecisé en séance que les documents et comptes rendus sont consultables en mairie. Les prochaines grandes étapes à venir sont la poursuite des réflexions et rédaction des pièces du PLU (zonage, règlement, OAP = Orientations d'Aménagement et de Programmation, etc.), réunion avec les PPA, réunion publique puis enquête publique.

Monsieur le Maire a soumis à délibération du conseil municipal l'acceptation des grandes orientations du PADD.

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------



1.2 Employés communaux.

Suite à l'entretien d'un employé communal avec le CDG27, Monsieur le Maire a soumis à délibération du conseil municipal la création d'un poste donnant accès au grade d'agent technique principal 1ère classe. Avant de passer au vote, Valérie LE CORRE a bien précisé que cette ligne était inscrite au budget, en effet certaines évolutions sont obligatoires et doivent être budgétées,

Contre	0	Abstention	2	Pour	11
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Yannick CAILLET
Liliane MARSAC

1.3 Système d'alerte.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire a présenté les destinataires des alertes du système GALA

Destinataire n°1	Moïse CARON
Destinataire n°2	Henri VENTROUX
Destinataire n°3	Valérie LE CORRE

et la composition du poste de commandement communal comme suit :

Directeur des opérations de secours	Moïse CARON
Responsable des actions communales	Henri VENTROUX
Responsable logistique	Jackie WITZ
Responsable population	Liliane MARSAC
Responsable relations publiques	Valérie LE CORRE
Responsable lieux publics et ERP	Gérard VINAY
Responsable économie	Valérie LE CORRE
Secrétariat	Claudine LECLERE

Cette proposition a été soumise à délibération du conseil municipal :

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------

I. POINTS DIVERS

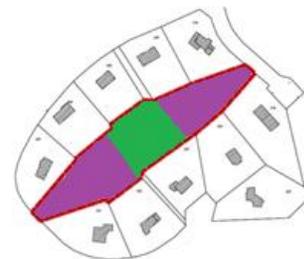
1.1 Commission urbanisme & logement

Dans le cadre du PLU, il a été décidé de procéder d'ores et déjà à la découpe du terrain de la Fortelle. L'objectif est de figer sur le papier et le cadastre les 3 parcelles

- ✓ 1 centrale : poumon vert
- ✓ 1 à chaque extrémité qui accueillerait chacune un seul et unique logement

Cf. plan ci-contre déjà évoqué dans le CR du conseil municipal du 19 mars 2015

Plan donné à titre d'illustration
(non contractuel)





1.2 Agence postale

Barbara, la postière actuellement en place, nous quittera le 16 juillet 2015 au soir. Nous sommes toujours en attente de la délibération de la mairie de destination actant le transfert.

Monsieur le Maire et Anne-Marie CHOURAQUI, en charge des employés, ont reçu plusieurs candidates. Sa remplaçante est identifiée ; elle officie déjà en tant que postière dans une autre commune. La définition de sa mission sera rédigée et devrait, en plus des activités propres à l'agence postale (25h), intégrer un certain nombre d'heures (5h, voir plus) pour la commune (ex : cantine, garderie, secrétariat etc.).

1.3 Commission animation

Liliane MARSAC, vice-présidente de la commission est revenue sur les conditions actuelles de prêt de la salle polyvalente aux associations.

L'utilisation de cette salle engendre des coûts pour la commune (électricité, ménage, etc.) qui sont payés par les impôts des Houlbecquois et des Houlbecquoises. Aujourd'hui, force est de constater que les membres de ces associations viennent de communes environnantes. Le conseil communal juge anormal que les adhérents extérieurs soient soumis aux mêmes conditions que les adhérents de la commune.

Aussi, le principe adopté serait le suivant :

- ⇒ Les cotisations des habitants de la commune iront intégralement à l'association
- ⇒ Les adhérents n'habitant pas la commune versent une cotisation plus importante. La différence (~30€ par an par adhérent) irait à la commune. Cela permettrait de récupérer ~4500€/an au titre de l'entretien de la salle

Concernant les jours de prêt de la salle, une réflexion est en cours, en particulier sur le jeudi matin ou la commune pourrait se réserver la salle 1 jeudi par mois, notamment pour assurer l'entretien régulier.

Olympiades d'Houlbec le 04 juillet. De nombreuses activités sont prévues (zumba, jeux, pique-nique, retraite aux flambeaux, feu de la St Jean) mais nous peinons encore à trouver des bénévoles pour encadrer ces activités.

1.4 Commission scolaire & périscolaire

Gérard VINAY, vice-président de la commission présente un état des lieux des inscriptions à la cantine et à la garderie pour la rentrée 2015/2016.

A date, nous comptabilisons 81 inscriptions pour la cantine et la garderie. Il devrait en toute logique rester 25 à 30 inscriptions à venir sur les prochains jours.

16 enfants passent du CM2 à la 6^{ème}. Du fait de ces départs naturels et de l'inscription de nouveaux enfants notamment en petite section de maternelle, nous arrivons à un solde négatif de 2 enfants pour la rentrée prochaine par rapport à cette année. Toutefois, Gérard VINAY reste relativement optimiste car il évoque le fait que nous avons eu 10 inscriptions le jour même de la rentrée 2014/2015.

La commission école se réunira très prochainement. Sera mis à l'ordre du jour l'élaboration d'un questionnaire sur les clubs dont l'objectif sera d'identifier les points qui marchent et ceux à améliorer. Il faudra également s'assurer que les bénévoles de l'année 2014/2015 seront d'accord pour réitérer à la rentrée prochaine et identifier de nouveaux bénévoles. Un appel à bénévolat sera lancé en ce sens, comme cela a été fait l'année dernière.

Rappel sur le fait que la kermesse de l'école aura lieu le samedi 13 juin.

Enfin, il est évoqué le fait que la cour d'école est assez régulièrement jonchée de papiers. Il faut réaffirmer les règles du bien vivre ensemble et il est évoqué en séance l'opportunité d'organiser avec l'école, une journée citoyenne pour sensibiliser les enfants comme les adultes au respect de la nature et de notre environnement.



1.5 Commission voirie

Henri VENTROUX, vice-président de la commission a exposé à l'ensemble du conseil municipal la proposition de programmation des horaires d'éclairage public.

En été : de 22h à 23h du dimanche au vendredi
de 22h à 24h le samedi

En hiver : de 18h à 22h et de 6h30 à 8h du dimanche au vendredi
de 18h à 24h et de 6h30 à 8h le samedi

La pose de ces horloges et l'application de ces plages horaires d'éclairage public permettrait d'économiser près de 7000€/an.

L'ensemble des conseillers adhère à cette proposition. Il est toutefois précisé en séance que les horaires proposés pourront être modifiés en fonction des spécificités des différentes zones et des pratiques quotidiennes.

➔ Praticabilité des trottoirs : il est mentionné en séance que le trottoir est impraticable entre le 3 et le 5, route de Pacy du fait du non élagage.

➔ Une inquiétude est émise par les riverains du clos en cours de réalisation route de la Chapelle, en particulier sur l'écoulement des eaux et le risque que cela se propage dans leurs terrains. Une analyse de la situation sera menée.

1.6 Commission finances

Valérie LE CORRE, vice-présidente de la commission a exposé l'état des dépenses à fin mai. La tendance est bonne, nous sommes à un réalisé de 39% versus un prévisionnel à 42%.

Le principal point relevé concerne les voies et réseaux : une dépense correspondant à des travaux de voirie pour un montant de 1881,12€ était affectée au budget investissement alors qu'il fallait le mettre en budget fonctionnement. Cela explique le fort écart sur cette ligne de dépense.

Les honoraires des commissaires enquêteurs concernant le précédent PLU sont en cours d'analyse car il y a désaccord sur le nombre d'heures réalisées (annoncé 60h et une délibération montrerait qu'il y en aurait moins).

Valérie porte à la connaissance du conseil que les lignes correspondant aux subventions des associations et CCAS ne seraient pas encore activées dans les systèmes. Ce sujet sera regardé par Marie-Jos LIGIER.

Le prêt pour le camion a été signé en semaine 24 et il devrait être livré mi voire fin juillet.

1.7 Commission communication

Publicité et affichage sur la voie publique : une charte devra être proposée par la commission communication. A cet effet, elle devra se réunir au plus vite. En attendant, Monsieur le Maire décide que les 2 panneaux déjà posés (restaurant la Diversité et Ecuries) seront conservés.

Valérie LE CORRE annonce sa démission de la commission communication et préfère se concentrer sur ses nombreuses autres activités au sein du conseil.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Kermesse : 13 juin 2015

Rallye pédestre avec concours de photos : 14 juin 2015

Olympiades d'Houlbec (fête de village) : 04 juillet 2015

Prochain conseil municipal : 16 juillet 2015 à 20h30 en salle du conseil à la mairie (3ième jeudi du mois)

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET